



Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance extraordinaire du 6 février 2020

Préavis municipal 36/2020 : Renouvellement des droits de superficie échus Complément à la décision du Conseil communal du 11 octobre 2018

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- que la décision du Conseil communal du 11 octobre 2018 relative au préavis 27/2018 doit être interprétée en ce sens que la Municipalité est autorisée à renouveler les droits de superficie pour une durée de 30 (trente) ans dès leur échéance lorsque cela est possible (pour les droits non échus) et dès leur inscription au Registre foncier dans les autres situations (pour les droits déjà échus).

Chésereux, le 7 février 2020
10.01

~~Fabienne Monnaert Chambaz~~



Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 7 février 2020 au 22 février 2020

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal ».